



Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron  
Hôtel de Ville – BP 30 – 82140 Saint Antonin Noble Val

## ARRETÉ PORTANT MODIFICATION DU LIEU DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Vu, notamment l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de précéder le conseil communautaire du 10 septembre 2024 par une visite de La Fabrique de Caylus, à destination des délégués communautaire, la Communauté de Communes ne peut organiser sa réunion du conseil communautaire du 10 septembre 2024 dans le lieu habituel, au sein des locaux de la mairie de Saint Antonin Noble Val.

Considérant, pour le bon déroulement des travaux, qu'il est nécessaire de désigner une salle annexe du siège social pour les réunions du conseil communautaire,

Considérant la salle des Fêtes située Zone artisanale de Chirou, sur la commune de Caylus (82160), pour le conseil communautaire du 10 septembre 2024,

### ARRETE

#### Article 1 :

A titre exceptionnel, pour le conseil communautaire du 10 septembre 2024, la salle des Fêtes située Zone artisanale de Chirou, sur la commune de Caylus sera désignée pour la tenue de la séance du conseil communautaire.

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne
- Monsieur le Maire de Caylus
- Madame le Maire de Saint Antonin Noble Val.

Fait à Saint Antonin Noble Val,

Le 3 septembre 2024

**LE PRESIDENT**

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

**Siège administratif**

23 place de l'hôtel de ville

BP 30 - 82140 Saint-Antonin-Noble-Val

05 63 30 67 01- [contact@cc-qrga.fr](mailto:contact@cc-qrga.fr)

[www.cc-qrga.fr](http://www.cc-qrga.fr)

LE PRESIDENT

Gilles BONSANG

